

Communiqué de presse
17 mai 2022

Aux représentant-e-s des médias

Éclairage commercial – campagne de sensibilisation et guide des bonnes pratiques

L'éclairage des vitrines, enseignes et bureaux inoccupés n'est pas indispensable la nuit. La Ville de Genève lance une campagne de sensibilisation pour limiter la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie.

La Ville de Genève publie un guide des bonnes pratiques de l'éclairage commercial, accompagné d'une campagne d'affichage. Destinée aux commerces et aux entreprises, cette campagne souhaite toutefois sensibiliser plus largement le grand public ainsi que les institutions. Le parc immobilier de la Ville de Genève est également concerné, notamment au travers des éclairages intérieurs visibles depuis l'espace public.

Un guide pratique pour limiter la pollution lumineuse

L'extinction de toutes les vitrines, enseignes et bureaux inoccupés est préconisée entre 23h et 6h, de même que les parties communes des bâtiments résidentiels visibles depuis l'espace public (cages d'escalier par exemple). La campagne d'affichage se décline en trois sujets : vitrines, enseignes et bureaux inoccupés. Ces thèmes sont repris en détails dans le guide pratique.

Celui-ci rappelle le cadre légal en vigueur et formule des recommandations. Outre l'extinction au cœur de la nuit, une attention portée à la qualité de l'éclairage et aux sources lumineuses employées peut jouer un rôle important pour améliorer l'environnement nocturne.

Des conseils sont également prodigués, comme la mise en place d'horloges programmables pour l'extinction automatique des dispositifs lumineux, facilitant ainsi la mise en œuvre de ces mesures.

Avec la participation de SIG

SIG participe à cette campagne par l'intermédiaire de son programme « éco 21 », qui délivre des conseils et des primes aux économies d'électricité. Avec peu d'investissement, les professionnels et propriétaires peuvent faire diminuer leur facture d'électricité de manière significative, par exemple grâce à l'utilisation de sources lumineuses peu énergivores et à la programmation des horaires d'éclairage.

Des actions concrètes issues du Plan lumière

La Ville de Genève a révisé son Plan lumière il y a une année exactement, pour mieux prendre en compte les enjeux essentiels liés à la préservation de la biodiversité, tout en veillant attentivement à l'amélioration de l'éclairage accompagnant les usagers et usagères de l'espace urbain.

Elle poursuit ses actions concrètes pour limiter la pollution lumineuse et préserver des espaces sombres au cœur de la nuit. Outre cette campagne destinée aux éclairages commerciaux, d'autres actions sont à venir, notamment pour signaler sur le terrain les lieux où des illuminations ont été supprimées ou adaptées pour préserver la biodiversité.

Urgence climatique

Une des mesures de la Stratégie climat adoptée par la Ville en février 2022, est de limiter la pollution lumineuse en portant une attention particulière à l'enjeu « biodiversité ». En mettant en œuvre le Plan lumière pour protéger et restaurer les écosystèmes naturels, la Ville de Genève met en place des mesures concrètes.

Informations complémentaires :

- Plan lumière : www.geneve.ch/plan-lumiere
- Stratégie climat : www.geneve.ch/strategie-climat
- Programme éco21 de SIG : <https://bit.ly/efficencepme>

Contact et informations :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité,
Mme Anaïs Balabazan, déléguée à l'information et à la communication
022 418 20 53 – anais.balabazan@ville-ge.ch